

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 162/2022

A la société MASTER TECHNOLOGIE

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/FX/DERU/CGPMP/HKAT/2021, conclu avec le Commissariat Provincial en Charge du Développement Rural, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent dix-neuf millions huit cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six, vingt centimes (CDF 219 827 586,20) et confirme

le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 14/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général